OFFICE NOTARIAL



Maitre Julie Paumier, Notaire Maître Céline Betrom, Notaire Collaboratrice

5 rue des Mottet 56450 Surzur **02 97 63 31 19**

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

OUVERTURE D'UN DOSSIER DE SUCCESSION

office-paumier.56105@notaires.fr

<u>1) AVANT LE PREMIER RENDEZ-VOUS</u> (à c	léposer à l'Etude ou à envoye	er par mail)
---	-------------------------------	--------------

- L'extrait d'acte de décès (et non le bulletin de décès),
- Le livret de famille,
- Les coordonnées complètes de chaque héritier (questionnaires d'état civil complétés).

2) LE JOUR DU PREMIER RENDEZ-VOUS

CONCERNANT LE DEFUNT:

- L'original de son testament,
- La copie de la donation entre époux,
- La copie du contrat de mariage ou de la convention de PACS,
- La copie de l'acte de changement de régime matrimonial,
- La copie du jugement de séparation de corps ou de divorce.

CONCERNANT CHAQUE HERITIER:

- La copie de leur pièce d'identité,
- La copie de leur livret de famille,
 - La copie de la carte d'invalidité, le cas échéant,
- La copie du contrat de mariage,
- La copie de la convention de PACS,
- La copie de l'acte de changement de régime matrimonial,
- La copie du jugement de séparation de corps ou de divorce,
- En cas de prédécès de l'un des héritiers, la copie de l'acte de notoriété,
- Relevé d'Identité Bancaire daté et signé.

CONCERNANT LE PATRIMOINE DU DEFUNT :

LES BIENS IMMOBILIERS

- Les titres de propriété (acte de vente, partage, donation, attestation immobilière...),
- La copie des derniers avis d'imposition des taxes foncières et d'habitation,
- Si le bien est en copropriété, les coordonnées du syndic.

LES COMPTES BANCAIRES ET PLACEMENTS

Les coordonnées et références des organismes.



LES CAISSES DE RETRAITE

Les coordonnées et références des organismes.

L'EMPLOYEUR

Les coordonnées de l'employeur.

LES VEHICULES AUTOMOBILES

- La copie des cartes grises,
- La valeur Argus.

L'ASSURANCE VIE

- La copie des contrats du défunt,
- Les coordonnées des compagnies d'assurance.

CONCERNANT LES DETTES DU DEFUNT:

IMPOTS

- La copie du dernier avis d'imposition sur le revenu,
- La copie de la dernière déclaration ISF.

AIDES SOCIALES ET RECUPERABLES

- Le Fonds de Solidarité Vieillesse,
- Les aides sociales aux personnes âgées.

Ainsi que tout autre document relatif à l'actif ou au passif de la succession.

Au premier rendez-vous, il vous sera demandé de verser une provision pour les formalités d'ouverture du dossier d'un montant de 50,00 €.

